



Avis de mise en œuvre de la Politique : Microsoft Copilot pour le travail (application de clavardage dans le navigateur Internet)

Publié : le 2025-01-13

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2025,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT48-53/2025F-PDF
ISBN: 978-0-660-75896-1

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Microsoft Copilot for Work (Web Browser Chat Based Application)
Policy Implementation Notice

Avis de mise en œuvre de la Politique : Microsoft Copilot pour le travail (application de clavardage dans le navigateur Internet)

De : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Sur cette page

- 1. Objet
- 2. Date d'entrée en vigueur
- 3. Pouvoirs
- 4. Application
- 5. Considérations
- 6. Direction
- 7. Suivi de la conformité
- 8. Demandes de renseignements
- 9. Références

1. Objet

Le présent avis de mise en œuvre de la Politique (AMOP) est d'informer les responsables qui ont décidé d'activer Microsoft Copilot pour le travail (application de clavardage dans le navigateur Internet), sur la manière de le configurer pour une utilisation institutionnelle.

2. Date d'entrée en vigueur

Le présent AMOP entre en vigueur le 1 février 2025.

3. Pouvoirs

Le présent AMOP est conforme à la section 4.6.1.1 de la Politique sur les services et le numérique et à la section 4.1.1.1 de la Directive sur les services et le numérique.

4. Application

Le présent AMOP s'applique à toutes les institutions fédérales visées par la Politique sur les services et le numérique. Les institutions fédérales qui ne sont pas assujetties à la Politique sur les services et le numérique sont encouragées à adopter cet AMOP comme pratique exemplaire.

5. Considérations

Les employés sont tenus de respecter le Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative et L'IA générative dans votre travail au quotidien - Canada.ca lorsqu'ils utilisent des outils d'intelligence artificielle (IA) générative pour faire leur travail.

Le présent AMOP traite exclusivement de Microsoft Copilot pour le travail (application de clavardage dans le navigateur Internet). Microsoft Copilot pour le travail (application de clavardage dans le navigateur Internet) ne doit être utilisé que pour des informations non classifiées.

6. Direction

Microsoft Copilot pour le travail (application de clavardage dans le navigateur Internet) est déjà inclus dans la licence des outils Microsoft achetée par Services partagés Canada. Avant d'activer Microsoft Copilot pour le travail (application de clavardage dans le navigateur Internet), les institutions doivent :

- 6.1 activer le paramètre de protection des données intégrées (EntraID) dans leur locataire Microsoft 365 pour Microsoft Copilot pour le travail;
- 6.2 activer les fonctions de Copilot pour le travail dans la barre latérale de Microsoft Edge;
- 6.3 utiliser seulement les identifiants du gouvernement du Canada pour l'authentification;

Les institutions doivent informer les employés lorsque Microsoft Copilot pour le travail est disponible pour leur utilisation, fournir un soutien pour une utilisation appropriée et encourager les employés à suivre le Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative.

7. Suivi de la conformité

Le SCT peut auditer quelles institutions activent Microsoft Copilot pour le travail (application de clavardage dans le navigateur Internet).

8. Demandes de renseignements

Pour en savoir plus sur le présent AMOP, les membres du public peuvent communiquer avec le service des Demandes de renseignements du SCT (publicenquiries-demandesderenseignement@tbs-sct.gc.ca).

Les employés des institutions fédérales peuvent envoyer leur demande de renseignements à l'adresse ZZCIOBDP@tbs-sct.gc.ca.

9. Références

▼ Dans cette section

- [9.1 Lois](#)
- [9.2 Instruments de politique connexes](#)
- [9.3 Autres références](#)

9.1 Lois

- [*Loi sur la gestion des finances publiques*](#)
- [*Loi sur Services partagés Canada*](#)

9.2 Instruments de politique connexes

- [Politique sur les services et le numérique](#)
- [Directive sur les services et le numérique](#)
- [Norme sur la restriction de l'utilisation des services de la TI intégrée](#)
- [Norme sur la technologie de l'information à risque](#)
- [Décret 2015-1071](#)
- [Cadre stratégique sur la gestion de la conformité](#)
- [Avis de mise en œuvre sur la protection des renseignements personnels 2023-03 : Orientation relative à la collecte, à l'utilisation, à la conservation et à la divulgation de renseignements personnels accessibles au public en ligne](#)

9.3 Autres références

- [Mesures de protection du nuage du gouvernement du Canada](#)
- [Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative](#)
- [Documentation Microsoft 365 Copilot](#)
- [Conditions relatives aux produits Microsoft \(en anglais seulement\)](#)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2025

ISBN : 978-0-660-75896-1

Date de modification :

2025-03-03